

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2024
Convocation du 22 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-neuf novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de REMILLY EN MONTAGNE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Marc CHEVILLON.

Etaient présents : M. Marc CHEVILLON, M. Guy GARROT, M. Nicolas GENDULPHE, Mme Jeanne CABANNES, M. Romain DARBOIS, M. Vincent LEMONDE, M. Christian MIETTON, M. David MORISOT, M. Serge MONTCHOVET, Mme Christine SEIGNEMARTIN.

Etai(ent) excusé(s) : Mme Aurélie LEMONDE donne son pouvoir à M. Vincent LEMONDE.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. Nicolas GENDULPHE.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Décision modificative de budget
- Remboursement de caution des 2 logements au 18 Grande Rue
- Attribution du logement 18 Grande Rue
- Don de l'Académie des Sciences
- CCOM : Marché mutualisé
- Tableau de voirie : mise à jour
- Voie 2025 projet devis subvention
- Rémunération de l'Agent Recenseur
- Participation pour la complémentaire prévoyance et santé au 1er janvier 2025
- Informations et questions diverses

Avant de débiter l'ordre du jour le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la séance précédente.

Le Maire procède au vote. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion précédente.

DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET

32-2024

Les changements de locataires au 18 grande rue ont engendré une dépense supplémentaire pour le remboursement des cautions.

Au même chapitre comptable le taux d'intérêt de l'emprunt contracté avec la Caisse des Dépôts et Consignations a subi une hausse du fait de son indexation sur le taux du livret A.

Le Maire demande aux conseillers la modification du budget comme suit :

Section dépenses d'investissement :

1641 emprunt en euros : + 2000 €	2131 bâtiments publics : - 2000 €
----------------------------------	-----------------------------------

Section de fonctionnement :

66111 intérêts d'emprunt : + 2000 €	615221 bâtiments publics : - 2000€
-------------------------------------	------------------------------------

Le conseil municipal à l'unanimité après en avoir délibéré décide de modifier le budget comme proposé ci-dessus.

REMBOURSEMENT DE CAUTION DES 2 LOGEMENTS AU 18 GRANDE RUE

33-2024

Mme Christelle GUEDENEY a quitté son logement au 18 Grande Rue le 31 octobre 2024. Vu l'état du logement une société de nettoyage est intervenue dans ce logement T1 pour nettoyer les murs et plafonds (120€) et une clé a été refaite pour cause de perte (20,92€). Le conseil municipal décide à l'unanimité de retirer le montant des deux factures à la caution de Mme GUEDENEY Christelle. La caution étant de 207.55€ Monsieur Tom CLERC a quitté son logement au 18 Grande Rue au 30 novembre 2024. Après l'état des lieux fait par le Maire et n'appelant aucune observation, le conseil municipal décide à l'unanimité de lui rembourser sa caution d'un montant de 477€.

ATTRIBUTION DU LOGEMENT 18 GRANDE RUE

34-2024

Suite au départ de Mme GUEDENEY de l'appartement T1 situé au 18 Grande Rue.

Vu les candidatures reçues pour la location du logement situé au 18 Grande Rue ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

DECIDE de louer le logement situé au 18 Grande Rue à Mme Mélanie MADEIRA.
RAPPELLE que le loyer mensuel a été fixé à 250 € (deux cent cinquante euros).
DEMANDE une caution correspondant à un mois de loyer soit 250 € (deux cent cinquante euros).
DEMANDE un acompte mensuel de 30 € (trente euros) au locataire, pour le chauffage, pendant une période de 10 mois du 1er janvier au 31 octobre de chaque année. La régularisation interviendra, si besoin, sur les mois de novembre et décembre.
DECIDE que le loyer sera payable d'avance auprès de la Trésorerie de Pouilly-en-Auxois et révisable chaque année le 1er janvier en fonction de l'indice de référence des loyers ; la première augmentation étant fixée au 1er janvier 2025 ;
AUTORISE le Maire à émettre les titres correspondants, à signer le bail et tout document relatif à ce dossier.

DON DE L'ACADEMIE DES SCIENCES

35-2024

La commune de Remilly en Montagne a obtenu le Prix de l'Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres de Dijon pour ses travaux de rénovation de l'église Saint-Pierre-ès-Liens. A l'unanimité, le conseil municipal accepte ce don de 2000€ et autorise le Maire à encaisser le chèque correspondant.

CCOM : MARCHE MUTUALISE

Suite à la proposition de la CCOM de mettre en place un marché mutualisé pour l'entretien de la vitrerie, le conseil municipal ne souhaite pas donner suite au motif que les surfaces concernées ne sont pas significatives, que le travail de l'agent d'entretien donne toute satisfaction et que la procédure proposée par la CCOM est lourde et complexe.

TABLEAU DE VOIRIE : MISE A JOUR

36-2024

La Dotation Globale Forfaitaire attribuée par l'État s'appuie entre autres sur la longueur de voie communale. Suite à la mise à jour du 10 novembre 2023 le service de contrôle de la légalité nous a informé que seules les voies communales publiques ouvertes à la circulation pouvaient être prises en compte. En conséquence le tableau de classement a été revu en isolant les chemins non ouverts à la circulation. Le total de voirie cumulé de la commune reste donc à 21 462 mètres linéaires tandis que le

linéaire pris en compte pour le calcul de la DGF en 2026 sera de 14 811 mètres linéaires. Pour rappel le linéaire servant de base de calcul pour la DGF en 2025 sera de 10 230 mètres linéaires.

Le conseil Municipal approuve ce nouveau classement à l'unanimité.

LONGUEUR TOTALE DES VOIES COMMUNALES À CARACTÈRE DE RUE EN MÈTRES	3561
--------------------------------------------------------------------------	-------------

LONGUEUR TOTALE DES VOIES COMMUNALES À CARACTÈRE DE ROUTE EN MÈTRES	5284
----------------------------------------------------------------------------	-------------

LONGUEUR TOTALE DES VOIES COMMUNALES À CARACTÈRE DE CHEMIN EN MÈTRES OUVERTS A LA CIRCULATION	5966
------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

LONGUEUR TOTALE DES VOIES COMMUNALES À CARACTÈRE DE CHEMIN EN MÈTRES	6651
TOTAL CUMULE DES DIFFERENTS TYPES DE VOIES COMMUNALES EN MÈTRES	21462

VOIRIE 2025 PROJET DEVIS SUBVENTION

37-2024

Deux devis ont été demandés pour le revêtement d'une partie de la rue des Carmes.

Entreprise GIBOULOT : 8 131€ HT

Entreprise STAR : 11 629,80 HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet de revêtement d'une partie de la rue des Carmes pour un montant de 8 131 € HT, sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'Appel à Projet Voirie, précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune, certifie que les travaux portent sur une voie communale et s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.

REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR

38-2024

Le poste a été créé le 28 juin 2024 par la délibération 23-2024

Après délibération le conseil municipal décide une rémunération globale de 800€ net de l'agent recenseur comprenant le salaire, le forfait transport et le forfait pour chaque séance de formation.

PARTICIPATION POUR LA COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE ET SANTE AU 1ER JANVIER 2025

Il s'agit d'une nouvelle obligation réglementaire. Le conseil accepte de rembourser 7 € par mois et par agent si un contrat avec un assureur labellisé est souscrit.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Dans le cadre du RIFSEEP le Maire propose d'attribuer une prime de fin d'année de 380€ à Belinda CLERC.
- Le Maire propose d'offrir un chèque cadeau de 100€ à Valérie ANTUNES pour la remercier de ses services.
- Le Maire présente le devis de la société TPF pour le broyage de la parcelle ZK37 aux Brosses pour un montant de 2320€ TTC. Ce montant correspond aux prévisions budgétaires et sera couvert par la prise en charge de RTE. Les travaux seront à réaliser en fin d'hiver pour que les semis puissent se faire directement.
- Contrôle des bornes à incendie. Suite à la fin de contrat avec l'entreprise SUEZ, le Maire présente le devis de la société VON ROLL qui propose un forfait de 300€ HT pour le contrôle des 6 PEI de la commune.
- Travaux d'urgence au Presbytère : Le conduit de cheminée était bouché par du bistré. Des devis de 2633€ pour la maçonnerie et de 1024€ pour le tubage ont été reçus. L'ensemble des travaux a finalement été effectué par Guy GARROT et Marc CHEVILLON.
- Le Maire informe du passage possible d'un rallye automobile au Tremblay le 6 ou 13 septembre 2025.
- Frelons Asiatiques : La municipalité a pris en charge la destruction de 6 nids de frelons asiatiques pour la plupart sur le domaine privé. Dans ces cas et bien qu'il s'agisse de la responsabilité des propriétaires, la commune continuera de financer ces destructions pour lutter plus efficacement contre ce fléau. Le conseil en appelle donc à la plus grande vigilance et envisage un atelier de fabrication de pièges en collaboration avec la Chassignole au mois de février.
- Le calcaire est très présent dans les logements de la Mairie et le Maire propose de réfléchir à des solutions pour y remédier.
- Pose des illuminations de Noël le 15/12
- Vœux du maire et de la Chassignole le 5/01
- Démontage illuminations de Noël le 12/01

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 24 janvier à 20h30.

Monsieur le Maire clôture la séance à 22H30

REUNION DU 29 novembre 2024

CABANNES Jeanne	
CHEVILLON Marc	
DARBOIS DEREPAIS Romain	
GARROT Guy	
GENDULPHE Nicolas	
LEMONDE Aurélie	Absente
LEMONDE Vincent	
MIETTON Christian	
MONTCHOVET Serge	
MORISOT David	
SEIGNEMARTIN Christine	